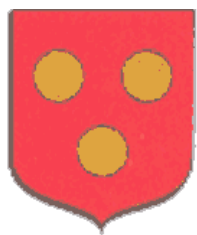


COMMUNE DE MONTRODAT



MONTRODAT

Le Bulletin d'Information de la Municipalité
N°124 de mars avril 2020

**DIMANCHE 12 AVRIL 2020 12^{ÈME} ÉDITION DU
VÉTATHLON DE MONTRODAT**



Vous pouvez retrouver ce bulletin en couleurs et des informations complémentaires sur le site

Internet : www.montrodât.fr

Téléphone : 04 66 32 10 68

Fax : 04 66 32 45 36

Courriel: mairie.montrodât@wanadoo.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17h

Le programme de la journée

8h00 RANDO PÉDESTRE

9h00 RANDO VTT et VTT électrique

9h30 VÉTAKIDS

14h00 VÉTATHLON

6km de course à pied; 17 km de VTT; 5 km de course à pied

18h00 REMISE des PRIX

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour de scrutin aura lieu le dimanche 15 mars

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h

Logement communal à louer

La commune loue, au cœur du village, un F3 en rez de chaussée isolé et refait à neuf. Cet appartement de 72 m² est composé d'une cuisine, d'une pièce à vivre, de deux chambres et d'une salle de bain. Il est équipé de volets roulants électriques et d'un chauffage électrique (radiateurs et accumulateur). Il bénéficie d'une terrasse et d'un jardinet exposés au sud.

Le loyer mensuel est de 350 €. Ce logement sera disponible au 1^{er} mars.

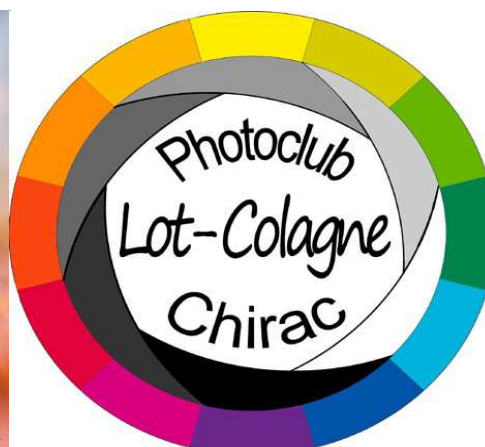
Pour d'éventuels renseignements et visites prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie au 04 66 32 10 68.

Cérémonie des vœux



Samedi 23 janvier, monsieur le maire entouré de son conseil municipal a présenté ces vœux aux quelques 150 personnes qui avaient répondu à son invitation. A noter la présence de la gendarmerie, des pompiers, de Patricia Brémond représentant le département et des représentants de certaines associations de la commune. Ce traditionnel rendez-vous d'information et de convivialité a permis de faire le point sur les réalisations communales et intercommunales de l'année qui s'est achevée et d'évoquer les projets pour 2020. Monsieur le député Pierre Morel, empêché en début de séance par des obligations, est venu se joindre à cette sympathique et traditionnelle cérémonie qui s'est achevée autour d'un apéritif de qualité préparé par le bar restaurant du village.

Les 9^{èmes} Rencontres Photographiques de Chirac 2020



**48100 BOURGS sur COLAGNE (Lozère)
27, 28, 29 mars et 04*, 05* avril 2020.**

*** expo club seulement**

Comme son titre l'indique, le concept de la manifestation est basé depuis 8 ans sur l'esprit de la "rencontre" des adhérents avec d'autres photographes et avec un public.

Près de 250 photos grand format seront ainsi offertes au regard des visiteurs sur des sujets variés.

A voir donc :

La 26^{ème} expo traditionnelle du club au Musée Saint Jean à Chirac les 27, 28, 29 mars, puis les 04 et 05 avril 2020 avec :

➤ Les thèmes "Agriculture" et "le vin"

➤ Le "passé / présent" à partir de cartes postales anciennes

« Images nature » des adhérents à la Maison du Temps Libre de Chirac les 27, 28, 29 mars aux côtés des invités :

➤ Christine Monier : flore

➤ Eric Egéa : gouttes d'eau

➤ Bernard Pons : Lièvre variable

➤ Michel Quiot : le haut Gévaudan

➤ Richard Fasseur : la Mongolie

Le "Noir et Blanc" à la Salle Colucci au Monastier les 27, 28 et 31 mars 2020 avec pour invité :

➤ Serge Jacques ses photos des plus grands du Jazz des années 1945 à 1955

Louis Armstrong, Sydnét Bechet, Duke Ellington, Miles Davis, Dizzie Gillespie, Django Reinhardt... et des chanteuses : Billie Holliday, Ella Fitzgerald, Nina Simone ... aux côtés des adhérents sur des sujets libres.

Un seul "pass" de 2€ pour la visite des 3 sites, et une boisson offerte.

Gratuit pour les enfants moins de 16 ans.

Film et conférence de Bernard Pons sur le "lièvre variable"

le samedi 28 mars à 20h30 maison du Temps Libre de Chirac.

Site Internet : photoclubchirac.org - Contact : president@photoclubchirac.org

Paul Honnorat

CONSEIL MUNICIPAL
Séance N°64 du 27 janvier 2020

Absents : Lagloire Sandrine ; Martin Sonia ; Terrisson Patricia

Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour (DETR 2020)

Secrétaire de séance : Jean-Claude Gouny

Ordre du jour

- Déclassement du domaine public de plusieurs parcelles
- Amendes de police 2020
- Statut AGEDI
- DETR 2007 : aménagement du talus Est du village

Déclassement de la parcelle AC 370

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la parcelle AC 370 doit être déclassée du domaine public afin de régulariser des échanges prévus depuis longtemps.

En effet, lors de l'aménagement du village en 2010-2011, M. MARTO Célestin et Mme ALLANCHE Paulette ont accepté de céder à la Commune les parcelles AC 367 (107m²) et AC 369 (12m²) pour améliorer l'accès à la rue des Portettes.

En contrepartie, la Commune doit leur céder la parcelle AC370 (151m²). Cette bande de terrain était un ancien chemin permettant notamment l'accès à la parcelle AC82 mais à ce jour cette parcelle est desservie par la Rue Mango Prunos et ne sera donc pas enclavée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- prescrire l'enquête publique nécessaire
- désigner M. CAYREL en qualité de commissaire enquêteur
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ces procédures

Vote : Pour à l'unanimité (12 voix)

Déclassement du domaine public des parcelles AC 373 et AC 374

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les parcelles AC 373 et AC 374 doivent être déclassées du domaine public afin de mener à bien un projet.

La Commune est propriétaire dans le village des parcelles AC 177 (316m²) et AC 178 (510m²). La parcelle AC 178 comprend le bâtiment de l'ancienne école au Sud de la parcelle et un logement au Nord.

Ce logement est actuellement loué et l'autre bâtiment (ancienne école) est vacant depuis environ deux ans et nécessiterait de gros investissements (60 à 70 000 €) pour le rendre habitable.

Pour accéder à ce bâtiment une servitude de passage existe dans la parcelle AC 178. Pour clarifier cette situation il a été demandé au Cabinet Falcon d'établir des documents d'arpentage.

La parcelle AC 178 est partagée en 2 parties :

- AC 371 (425 m²) : logement et cour actuellement loués
- AC 372 (82m²) : logement vacant

Afin de faciliter l'accès à ce logement une bande de terrain au Sud du bâtiment cadastrée AC 374 (13m²) et une autre parcelle cadastrée AC 373 (19m²) côté Est pourraient être rattachés au bâtiment AC 372.

A noter toutefois que la servitude de passage dans la parcelle AC371 devra perdurer pour permettre l'accès à la cave et à la porte d'entrée de bâtiment côté Nord.

Les parcelles AC 373 et AC 374 font aujourd'hui partie du domaine public (rue des Portettes). Cette modification permettrait tout de même de laisser une voie de 5 m de large à l'endroit le plus étroit.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- prescrire l'enquête publique nécessaire
- désigner M. CAYREL en qualité de commissaire enquêteur
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ces procédures

Vote : Pour à l'unanimité

Amendes de police

Dans le cadre de la répartition des amendes de police une subvention peut être attribuée aux communes pour le financement d'aménagement de sécurité sur les voies communales.

Monsieur ANDRE Rémi, Maire, propose de prolonger la pose d'un rail de sécurité sur la VC1 entre le CEM et la RD 999. En effet début 2020, la pose d'un premier tronçon a été effectuée.

Un devis estimatif a été établi par la SOMATRA pour un montant de 11 520.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention maximum dans le cadre de la répartition des amendes de police 2020 et de prévoir la pose de ces glissières. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : Pour à l'unanimité (12 voix)

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire

Vote : Pour à l'unanimité

DETR 2007 : aménagement du talus Est du village

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2018, une délibération a été prise pour déposer des demandes d'aides financières afin d'aménager le talus Est du Village.

En effet, celui-ci présente une forte déclivité qui ne permet pas un entretien correct. L'entrée du village se trouve ainsi moins accueillante et présente des risques de glissement de terrain ce qui pourrait bloquer l'accès au village. De plus cet aménagement permettra de recréer un sentier piétonnier pour aller de l'entrée Sud du village jusqu'à la place de la Fontaine. A ce jour, deux subventions nous ont été accordées mais sont insuffisantes pour pouvoir réaliser ce projet.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de maintenir la demande d'aide financière auprès de l'Etat (DETR) au titre de l'année 2020. Le plan de financement proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

Plan de financement prévisionnel					
Dépenses			Recettes		
Opération		Total HT	Subvention Sollicitée (DETR) Etat	Subvention Région	Subvention Département
Aménagement talus Est du village	Maitrise d'œuvre	9 982,11			
	Murs	99 821,00	55%	13%	10%
	Végétalisation	52 225,30	89 116,00	21 000,00	16 203,00
			Autofinancement Commune		35 709,41
TOTAL dépenses		162 028,41	Total recettes		162 028,41

Cette demande est identique à celle présentée en 2018. Toutefois à ce jour les autres dossiers (Rénovation d'un logement et Aménagement Salle Polyvalente) ont été retenus au niveau des contrats territoriaux (Département) et de l'Etat (DETR). C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de classer désormais ce dossier en priorité n°1 pour l'année 2020 sachant que d'autres dossiers ne seront pas présentés pour cette année.

Après délibération le Conseil Municipal décide : de classer ce dossier en priorité n°1 ; de solliciter une aide de l'Etat à hauteur de 55 % ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : Pour à l'unanimité

MONTRODAT INFOS est édité par la Municipalité de Montrodât

Directeur de la publication Rémi ANDRÉ

Responsable de la rédaction Jean-Claude GOUNY

Dépôt légal mars 2020